



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 septembre 2013  
Français  
Original : anglais

Soixante-huitième session

## Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa cinquante-septième réunion directive\*

Genève, du 26 au 28 juin 2013

### Introduction

La cinquante-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte par M. Mukhtar Tileuberdi (Kazakhstan), Président du Conseil, le mercredi 26 juin 2013. Au cours de la réunion, le Conseil a tenu quatre séances plénières, de la 1099<sup>e</sup> à la 1102<sup>e</sup>.

## I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

### A. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent

#### 1. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme (point 3 a) de l'ordre du jour)

1. Le Président de la soixante-quatrième session du Groupe de travail a présenté les principaux résultats et conclusions concertées de la session. La principale question inscrite à l'ordre du jour était le compte rendu du secrétariat relatif au quatrième rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de communication et la politique de publication, approuvées par le Conseil du commerce et du développement en 2009, et le rapport consacré aux activités menées de mai à décembre 2012.

\* Distribution préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa cinquante-septième réunion directive, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 26 au 28 juin 2013, qui sera publié, avec les rapports du Conseil sur les travaux de sa vingt-septième session extraordinaire, de sa cinquante-sixième réunion directive et de sa soixantième session, sous la désignation suivante : *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-huitième session, Supplément n° 15 (A/68/15)*.



2. Le Conseil a pris note du rapport de la soixante-quatrième session du Groupe de travail, reproduit sous la cote [TD/B/WP.250](#).

**2. Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement** (point 3 b) de l'ordre du jour)

3. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa cinquième session ([TD/B/C.II/22](#)), présenté par son président, et il en a approuvé les conclusions concertées.

**3. Mandat des réunions d'experts pluriannuelles/à session unique** (point 3 c) de l'ordre du jour)

4. Les États membres se sont mis d'accord sur les modifications finales à apporter au projet de mandat des troisième et quatrième sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable, à tous les niveaux, à un développement équitable et durable. La version finale du mandat sera reproduite dans un additif au rapport de la soixante-sixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.

5. Concernant les trois autres projets de mandat à approuver, les États membres ont demandé un délai pour communiquer au secrétariat leurs observations et suggestions de remaniement après avoir mené des consultations au sein des groupes régionaux et entre les groupes. Le Conseil est convenu que les coordonnateurs régionaux se mettraient en rapport avec le secrétariat lorsque le consensus se serait fait sur le mandat des groupes d'experts ci-après, afin d'en établir la version définitive au cours d'une réunion du Bureau élargi du Conseil :

a) Réunion d'experts pluriannuelle sur l'intégration économique et la coopération (deuxième, troisième et quatrième sessions);

b) Réunion d'experts sur l'impact de l'accès aux services financiers, notamment concernant l'incidence des envois de fonds sur le développement : émancipation économique des femmes et des jeunes;

c) Réunion d'experts sur les programmes d'intégration sociale et leurs incidences sur un développement et une croissance durables et équitables.

**4. Modalités d'organisation du cinquantième anniversaire de la CNUCED** (point 3 d) de l'ordre du jour)

6. Le Conseil du commerce et du développement a adopté par consensus les modalités d'organisation du cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il a décidé ce qui suit :

a) La célébration du cinquantième anniversaire devrait se répercuter sur le discours général relatif au développement et serait donc importante pour le travail de l'ONU dans ce domaine;

b) En conséquence, la publication qui devrait être élaborée pour le cinquantième anniversaire comprendra deux volets : une rétrospective des principales activités menées par la CNUCED au fil des années, y compris leurs imperfections. En effet, en appréciant et en comprenant mieux le passé, la CNUCED sera mieux à même de se donner des bases plus solides pour l'avenir. Le deuxième volet comprendra des éléments destinés à contribuer aux activités plus générales de

l'ONU consacrées au développement. La publication devrait être prête le plus rapidement possible, de préférence avant le 16 juin 2014;

c) Afin de marquer la solennité et l'importance de l'événement, la session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement ne donnera pas lieu à une issue négociée;

d) La célébration du cinquantième anniversaire ne devrait pas avoir de répercussion financière préjudiciable à l'une quelconque des activités menées par la CNUCED dans l'exécution du mandat de Doha;

e) Enfin, les manifestations marquant le cinquantième anniversaire de la CNUCED ont un caractère exceptionnel de par l'importance de l'événement. Cela n'exclut pas que le Conseil du commerce et du développement entreprenne ultérieurement, dans le cadre de son mandat, d'autres activités contribuant à la réflexion générale sur le développement, y compris le suivi des différents sommets et conférences de l'ONU sur le développement et l'application de leurs décisions ou résultats.

## **B. Désignation d'organisations non gouvernementales et d'organismes intergouvernementaux aux fins des articles 76 et 77 du Règlement intérieur du Conseil**

(point 4 de l'ordre du jour)

7. Le Conseil a approuvé la demande de statut d'observateur de la Commission économique eurasiennne, reproduite dans le document [TD/B/EX\(57\)/R.4](#), et celles du Business Development Center et d'Iniciativa Cultural, reproduites dans les documents [TD/B/EX\(57\)/R.1](#) et [TD/B/EX\(57\)/R.2](#), respectivement.

8. Les trois organisations seront ajoutées aux listes les plus récentes d'organismes intergouvernementaux ([TD/B/IGO/LIST/10](#)) et d'organisations non gouvernementales ([TD/B/NGO/LIST/15](#)) dotées du statut d'observateur auprès de la CNUCED.

9. Le Président du Conseil a appelé l'attention des États membres sur une question soulevée par une délégation concernant la demande du Palestinian NGO Network ([TD/B/EX\(57\)/R.3](#)), qui signalait une divergence entre la description des objectifs de l'organisation décrits dans la demande soumise à la CNUCED et les objectifs figurant sur le site Web de l'organisation ([www.pngo.net](http://www.pngo.net)).

10. Le Président a donc chargé le secrétariat de la CNUCED de demander des éclaircissements au Palestinian NGO Network puis d'inviter l'organisation non gouvernementale à soumettre une demande révisée qui serait examinée par le bureau du Conseil ultérieurement.

## **C. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international** (point 5 de l'ordre du jour)

11. À sa cinquante-septième réunion directive, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international sur sa quarante-septième session, reproduit sous la cote

[ITC/AG\(XLVII\)/251](#), qui avait été distribué aux États membres au cours de la réunion.

## II. Résumé du Président

### A. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique : première partie (point 2 de l'ordre du jour)

12. L'examen de la question était scindé en deux parties. La séance du matin était consacrée à la présentation du rapport reproduit sous la cote [TD/B/EX\(57\)/2](#), intitulé « Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique ». La séance de l'après-midi était une réunion-débat.

13. Les personnes suivantes ont fait un exposé au cours de la séance du matin : le Secrétaire général de la CNUCED; le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED; le représentant de l'Équateur, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant de l'Union européenne; le représentant de l'Éthiopie, au nom du Groupe africain; le représentant du Pérou, au nom du Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes; le représentant de la République islamique d'Iran, au nom du Groupe asiatique; les représentants de l'Algérie, de la Chine, du Rwanda et du Lesotho.

14. Le Secrétaire général de la CNUCED a indiqué que les deux axes prioritaires du travail de la CNUCED étaient l'obtention de la sécurité alimentaire et la promotion du développement en Afrique. Il a évoqué la contribution que la publication phare de la CNUCED, intitulée « Rapport sur le développement économique en Afrique », avait apportée à la conception et à la formulation d'une politique efficace en Afrique. Il a précisé que les méthodes de mesure du produit intérieur brut risquaient de sous-estimer la croissance, étant donné l'existence d'un grand secteur informel dans la région.

15. Le Secrétaire général a rappelé combien il était important pour l'Afrique de parvenir à une croissance de qualité, c'est-à-dire une croissance économique auto-entretenue, résistante face aux chocs et solidaire. Il a souligné que les analyses et les messages formulés dans les éditions antérieures du Rapport sur le développement économique en Afrique défendaient déjà la notion de croissance de qualité. Ainsi, le Rapport de 2008 recommandait aux pays africains de diversifier leur production, leurs exportations et leurs marchés afin de devenir moins vulnérables aux chocs économiques. Les deux derniers rapports présentaient des recommandations explicites sur la manière dont les pays de la région pouvaient accélérer leur transformation structurelle et leur diversification économique tout en respectant l'environnement, c'est-à-dire en favorisant le développement industriel et en adoptant une stratégie de transformation structurelle durable. Le Rapport de 2013, à paraître, aurait pour thème principal les moyens de stimuler le commerce intra-africain en permettant au dynamisme du secteur privé de s'exprimer.

16. Le rapport sur les activités en faveur de l'Afrique a été présenté par le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED. Celui-ci a donné plusieurs exemples précis de l'influence de la CNUCED sur le développement en Afrique par l'intermédiaire des

trois grands piliers de son travail : recherche et analyse sur les politiques générales, coopération technique et formation de consensus.

17. Le représentant d'un groupe régional a demandé à la CNUCED de continuer à soutenir le renforcement des capacités en Afrique dans le domaine des négociations commerciales multilatérales. Il s'est déclaré satisfait du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable et a prié la CNUCED de continuer à aider les pays en développement à formuler leur politique d'investissement et à exploiter la science, la technologie et l'innovation en tant qu'outils pour diversifier leurs exportations et parvenir à un développement durable.

18. De nombreux représentants ont fait valoir que, si l'Afrique avait connu récemment une croissance économique vigoureuse, la région demeurerait confrontée à plusieurs problèmes critiques comme la pauvreté, l'absence d'infrastructure, les catastrophes naturelles et les troubles politiques et sociaux. À cet égard, la CNUCED avait son rôle à jouer, notamment en continuant à aider les pays africains à apporter des changements structurels à leur économie et à diversifier leurs exportations. Le développement de l'Afrique exigeait une démarche intégrée.

19. Le représentant d'une organisation intergouvernementale était d'avis que le potentiel du secteur privé en Afrique était sous-exploité et il a préconisé d'améliorer le dialogue public-privé dans la région. Le représentant d'un groupe régional s'est déclaré satisfait de ce que le travail du secrétariat de la CNUCED était au service de la demande et visait à traiter les véritables problèmes du développement. La CNUCED travaillait en étroite coopération avec les gouvernements nationaux et avec les organisations sous-régionales et régionales du continent. Le représentant a fait valoir qu'il était difficile d'évaluer l'impact des activités de la CNUCED prises isolément mais qu'il importait néanmoins de mettre l'accent sur les domaines qui pouvaient avoir plus d'impact sur le développement.

20. Quelques délégations ont demandé l'aide de la CNUCED dans plusieurs domaines, notamment dans les domaines suivants : a) la nécessité pour le secrétariat d'aider les représentants des pays en développement à assister aux réunions d'experts et pour les États membres de contribuer au fonds d'affectation spéciale créé pour financer cette participation; b) la nécessité pour la CNUCED d'aider les pays africains à appliquer le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable et de diffuser plus largement les conclusions de son Rapport sur l'investissement dans le monde relatives à l'investissement étranger direct (IED); c) un appel à la CNUCED pour qu'elle aide les pays d'Afrique à mettre en œuvre leurs politiques de transformation structurelle et de développement industriel et qu'elle fournisse une assistance technique aux pays qui négociaient leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce; d) un appel à la CNUCED pour qu'elle collabore étroitement avec les institutions africaines dans les trois domaines visés par le Plan d'action de l'Union africaine pour stimuler le commerce intra-africain, à savoir la politique commerciale, la facilitation du commerce et le renforcement des capacités productives; un appel à la CNUCED pour qu'elle participe à la conception et à l'application d'un cadre de développement pour l'après-2015.

21. Un participant a évoqué les multiples façons dont la CNUCED aidait le Rwanda à attirer l'IED, à mener une réforme politique et à maintenir un taux de croissance économique élevé. Le Rwanda était parmi les premiers réformateurs figurant dans l'indicateur « Doing Business » pour l'Afrique en 2013. Ce participant s'est déclaré préoccupé par les produits que les pays d'Afrique seraient en mesure

d'échanger lorsque les obstacles au commerce seraient abolis et qu'une infrastructure serait mise en place. À son avis, ces pays devaient s'attacher davantage à diversifier leur offre commerciale, à chercher du financement pour leur commerce et à moderniser leur technologie.

22. Plusieurs participants ont remercié la CNUCED pour les directives et l'organisation mises en place pour guider la préparation des cérémonies du cinquantième anniversaire en 2014. Cet anniversaire devait non seulement être l'occasion de commémorer les réalisations passées de la CNUCED, mais aussi être l'occasion de définir le rôle que l'Organisation allait jouer à l'avenir, particulièrement dans l'optique d'un cadre de développement pour l'après-2015.

## **B. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique : deuxième partie**

### **Réunion-débat : renforcer les liens entre l'investissement intérieur et l'investissement étranger direct (point 2 de l'ordre du jour)**

23. Pour cette question, une réunion-débat a été organisée sur le thème « Renforcer les liens entre l'investissement intérieur et l'investissement étranger direct en Afrique ». Les délibérations s'appuyaient sur le document [TD/B/EX\(57\)/3](#).

24. Les participants au débat étaient des experts des entités suivantes : délégation permanente de l'Union africaine auprès de l'ONU et des autres organisations internationales à Genève, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Cercle d'affaires Suisse-Afrique, Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique et Service du développement des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED. Les participants ont examiné les principaux facteurs qui s'opposaient à l'établissement de liens entre l'IED et l'investissement intérieur en Afrique, et ils ont suggéré des mesures destinées à améliorer la diversification géographique et sectorielle de l'IED.

25. Faisant ressortir la situation paradoxale de l'Afrique, qui était une destination attrayante pour l'IED alors qu'elle avait le taux de pauvreté le plus élevé, les participants ont souligné la nécessité de faire des réformes structurelles et l'importance d'un apport de valeur ajoutée à la production destiné à créer des emplois. L'IED se portait vers quelques pays qui possédaient une infrastructure et étaient à la pointe de la croissance sur le continent, comme l'Afrique du Sud, le Ghana et le Nigéria. On a souligné aussi la nécessité de disposer d'un environnement économique propice et d'infrastructures suffisantes, notamment de routes adéquates pour les pays sans littoral et d'un approvisionnement en électricité. Des organisations internationales comme la CNUCED devaient aider les pays les moins avancés à négocier avec la Chine dans le domaine de la production de panneaux solaires à bas prix. Enfin, les participants ont souligné la nécessité d'affecter les fonds envoyés de l'étranger à des utilisations plus utiles comme la construction de logements.

26. Les experts ont examiné les programmes d'investissement de l'ONUDI : Réseau ONUDI-Afrique des agences de promotion des investissements et Plateforme de suivi et de gestion des investissements. Les résultats de l'impact de l'IED, fondés sur l'enquête de 2010 sur les investissements en Afrique, ont été communiqués aux participants. L'attention s'est portée tout particulièrement sur

l'impact de l'IED japonais. Le Programme du Réseau ONUDI-Afrique comprenait la communication de données d'une manière interactive qui ménageait des contacts entre les investisseurs étrangers et les entreprises locales. Cette formule permettait de nouer des liens entre les investisseurs étrangers et les investisseurs locaux et facilitait à ces derniers l'accès à l'information sur les pays et sur les secteurs.

27. D'après les résultats de l'enquête de 2010 sur les investisseurs en Afrique, les experts ont annoncé que de nouveaux investissements de l'ordre de 18 milliards de dollars étaient prévus pour l'Afrique et que les entreprises locales qui étaient des exportateurs régionaux se situaient dans le groupe de tête en termes de croissance de l'emploi et de prévisions d'investissement. Les sociétés japonaises faisaient les plus gros investissements à titre de capital initial et enregistraient le plus haut volume d'investissements en cours ou prévus. Elles enregistraient une plus forte valeur ajoutée et un taux d'emploi à plein temps plus élevé. Elles avaient aussi la plus forte productivité de la main-d'œuvre dans l'échantillon étudié. Les experts ont estimé qu'il fallait explorer les motifs de ce succès. Ils ont examiné brièvement d'autres programmes tels que l'aide aux fournisseurs, les bourses de partenariat et le Programme commun pour la promotion des investissements et le développement des entreprises. Il a été suggéré que des organisations comme la CNUCED coopèrent avec l'ONUDI pour étendre ce genre de programme à d'autres pays du continent.

28. Le rôle du Cercle d'affaires Suisse-Afrique dans la promotion de relations entre les entreprises étrangères et les entreprises locales a été évoqué. Les experts ont souligné qu'étant donné la croissance démographique de l'Afrique, la mise en place d'infrastructures adéquates telles que le logement, les routes, etc., serait à l'avenir un défi d'envergure continental. Ils ont reconnu que l'Afrique offrirait de nouveaux marchés pour le monde entier. Néanmoins, elle était un continent étendu comprenant des pays très divers et il fallait tenir compte de cette diversité lorsqu'on envisageait une action gouvernementale en faveur des petites et moyennes entreprises nationales.

29. Un participant a donné des informations sur l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique. L'IED était important autant par sa qualité que par son volume. Il fallait donc faire en sorte qu'il suscite des relations interentreprises plus étroites, relations qui étaient variables selon le contexte et selon le secteur. Les entreprises étrangères étaient parfois portées à privilégier leurs propres partenaires de premier rang du pays d'origine ou d'autres pays par rapport aux entreprises africaines. Il était nécessaire de développer les capacités des petites et moyennes entreprises locales pour leur donner les moyens de passer de la position de partenaire de troisième rang à celle de partenaire de deuxième rang. Les participants ont indiqué qu'il pouvait être utile de dispenser une formation et des moyens de perfectionnement des compétences, car les mesures de politique générale telles que les encouragements fiscaux ne suffisaient pas toujours à améliorer véritablement les relations interentreprises.

30. Les zones économiques spéciales et la création de regroupements d'entreprises étaient des possibilités intéressantes offertes aux décideurs pour améliorer les relations interentreprises mais elles pouvaient ne pas réussir très bien en Afrique. Ces possibilités exigeaient en effet un environnement économique favorable comprenant des infrastructures de base, des institutions aptes à stimuler l'innovation, des normes en matière de droits de propriété intellectuelle, une connectivité aux réseaux mondiaux et des organisations intermédiaires compétentes,

choses dont bien des pays africains étaient dépourvus. Il fallait donc s'employer au premier chef à développer les compétences, ce qui pouvait amener à rompre l'équilibre des compétences existant et à combler le déficit de main-d'œuvre qualifiée au moyen d'une coopération triangulaire entre le gouvernement, les instituts de formation et le secteur privé. Un participant a fait ressortir les immenses difficultés auxquelles étaient confrontées les petites et moyennes entreprises et les entreprises étrangères en Afrique et il a donné des renseignements sur le Programme de liens interentreprises de la CNUCED. Les bonnes pratiques mises en avant dans le Programme consistaient à adapter les politiques générales en fonction des besoins propres à tel ou tel pays, à encourager l'établissement de relations en fonction des besoins du marché, à renforcer les capacités des homologues nationaux et à donner des encouragements pour inciter les entreprises à participer aux programmes de relations interentreprises.

31. De nombreux participants ont remercié le secrétariat de la CNUCED d'avoir organisé une réunion-débat très utile.

32. Un participant a fait valoir que l'IED devait compléter les investissements nationaux et qu'à cette fin il était absolument indispensable de mettre en valeur le capital humain en Afrique, de créer des institutions financières appropriées, de stimuler le commerce intracontinental, d'améliorer le dialogue public-privé, de construire des infrastructures adéquates comme les réseaux de transport et de distribution d'énergie et d'améliorer la gouvernance globale. Un autre participant a souligné la nécessité d'améliorer l'enseignement et suggéré à la CNUCED de mener des travaux dans ce sens. Le secrétariat a indiqué que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture était l'organe le plus compétent pour s'occuper de l'enseignement. Un autre participant a rappelé que le Japon renforçait son partenariat avec l'Afrique dans les domaines du commerce et de l'investissement et que les investisseurs japonais collaboraient de près avec leur gouvernement et les gouvernements africains pour définir les besoins et abaisser les obstacles à cet égard.

33. Un participant a fait ressortir l'importance du transfert de technologie et de la souplesse du régime des droits de propriété intellectuelle et l'on a soulevé la question de savoir comment acheminer les investissements financiers spéculatifs vers le secteur réel de l'économie. Un autre participant a signalé que l'Afrique était en concurrence avec d'autres régions lorsqu'il s'agissait de ménager des conditions propices à l'IED. On a mis en lumière le cercle vicieux constitué par la faiblesse de l'IED, la faiblesse des investissements locaux et la faiblesse des ressources consacrées au développement de l'infrastructure.

34. Les participants ont souligné la nécessité de prévoir une coopération technique et des synergies dans les programmes techniques des différentes organisations internationales afin de répondre aux besoins des pays africains. Il y avait lieu de repenser les stratégies en matière de partenariats public-privé pour la construction d'infrastructures. Les participants ont souligné à nouveau la nécessité d'opérer des transformations de structure ainsi que d'orienter des ressources vers l'économie réelle afin de créer des emplois et de mettre en place une infrastructure appropriée et suffisante. On a souligné la nécessité d'établir un cadre de réglementation facilitant le transfert de technologie et de faire un effort pour améliorer la capacité d'absorption des pays destinataires. Le secrétariat de la CNUCED a expliqué que

l'IED se portait vers les pays où l'investissement local était vigoureux et qu'il ne fallait donc pas négliger en Afrique les investissements privés nationaux.

### III. Questions d'organisation

#### A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

35. À la séance plénière d'ouverture, le 26 juin 2013, le Président du Conseil a proposé d'ajouter deux nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire reproduit sous les cotes [TD/B/EX\(57\)/1](#) et [TD/B/EX\(57\)/1/Corr.1](#). La première question additionnelle permettrait de faire avancer le débat concernant le cinquantième anniversaire de la CNUCED en 2014. La deuxième question serait l'examen de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième réunion directive du Conseil.

36. Le Conseil a décidé d'adopter l'ordre du jour provisoire, augmenté des deux questions additionnelles. L'ordre du jour de la réunion directive se lit donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent :
  - a) Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme;
  - b) Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement;
  - c) Mandat des réunions d'experts pluriannuelles/à session unique;
  - d) Modalités d'organisation du cinquantième anniversaire de la CNUCED.
4. Désignation d'organisations non gouvernementales et d'organismes intergouvernementaux aux fins des articles 76 et 77 du Règlement intérieur du Conseil.
5. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième réunion directive du Conseil.
7. Questions diverses.
8. Rapport du Conseil sur sa cinquante-septième réunion directive.

**B. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième réunion directive du Conseil**

37. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième réunion directive, qui doit se tenir les 12 et 13 décembre 2013 (voir annexe I).

**C. Rapport du Conseil sur sa cinquante-septième réunion directive**

38. Le Conseil du commerce et du développement a autorisé l'établissement de la version finale du rapport après la clôture de la session, conformément à la pratique habituelle.

**Annexe I****Projet d'ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés : Croissance et création d'emplois pour un développement équitable et durable.*
3. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-sixième session (2-4 décembre 2013).
4. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins des articles 77 du Règlement intérieur du Conseil.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième réunion directive du Conseil.
6. Questions diverses.
7. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-huitième réunion directive.

## Annexe II

### Participation\*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion :

Algérie	Kazakhstan
Argentine	Lesotho
Autriche	Libye
Azerbaïdjan	Mali
Bahamas	Maroc
Barbade	Mexique
Bélarus	Myanmar
Belgique	Népal
Bénin	Nigéria
Brésil	Oman
Bulgarie	Panama
Burundi	Pérou
Canada	Philippines
Chine	Pologne
Colombie	Portugal
Côte d'Ivoire	République populaire démocratique de Corée
Égypte	République dominicaine
Équateur	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Érythrée	Rwanda
Espagne	Sénégal
Estonie	Seychelles
Éthiopie	Singapour
Fédération de Russie	Soudan
Ghana	Soudan du Sud
Guatemala	Suisse
Haïti	Tchad
Indonésie	Thaïlande
Irlande	Timor-Leste
Israël	Venezuela (République bolivarienne du)
Jamaïque	Zimbabwe
Japon	

\* La présente liste ne contient que les noms des participants dûment inscrits. La liste complète des participants porte la cote [TD/B/EX\(57\)/INF.1](#).

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion :

Union africaine

Union européenne

Organisation de coopération et de développement économiques

Centre du Sud.

3. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Banque mondiale

Organisation mondiale du commerce.

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale

Consumer Unity and Trust Society International

Association latino-américaine d'institutions pour le financement du développement

Village Suisse ONG.

---